

Nom- Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Ecole : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Coordonnées téléphoniques des parents : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Les familles devront réaliser les réservations aux services périscolaires via le portail famille**

**Entre le 22/07/2024 et le 30/08/2024 09 heures**

Si les familles n'en ont pas la possibilité, elles pourront contacter les agents d'accueil de l'espace France Services qui seront en mesure de les accompagner au 05.62.31.79.01

**Il est toutefois impératif de remplir et retourner ce document au centre de loisirs pour vérification avant le délai requis à savoir le 05/07/2024**

**RESTAURATION SCOLAIRE DU 02/09/2024 au 04/07/2025**

- Mange tous les lundi, mardi, jeudi, vendredi :      Oui       Non
- Tous les mercredis :      Oui       Non
- Seulement certains jours :      Lundi       Mardi       Jeudi       Vendredi
- Exceptionnellement  \_\_\_\_\_

La réservation se fera à J-2 via le portail famille ou par message écrit déposé au centre de loisirs (boîte aux lettres 3 rue Pierre Trouillé)

**CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI du 04/09/2024 au 02/07/2025**

Mercredi  Journée  Matin  Après-midi  Avec repas  Sans repas

Exceptionnellement  \_\_\_\_\_

La réservation se fera au plus tard le lundi précédent avant 9h via le portail famille ou par message écrit déposé au centre de loisirs (boîte aux lettres 3 rue Pierre Trouillé)

**BUS INTRA MUROS du 02/09/2024 au 04/07/2025**

Les familles susceptibles d'utiliser ce service doivent en faire la demande au centre de loisirs du 26 au 29 août 2024. Celles-ci seront examinées en fonction de critères de circuit, de proximité de l'école, de sécurité lors des arrêts et de capacité du bus. Une carte établie au nom de l'enfant validera l'accès à ce service.

Pour les nouvelles familles, les inscriptions aux services périscolaires seront possibles à compter du 26 août 2024 jusqu'au 30 août 2024 tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h sur rendez-vous à la salle informatique de l'école Pierre Guillard. Les agents du centre de loisirs seront présents pour réaliser les inscriptions.

Jusqu'au 30 août 2023, nous devons affecter les élèves dans des classes pour pouvoir valider les inscriptions. Cette affectation par niveau n'est pas effectuée par l'équipe d'animation et ne peut être une information de référence.

Le règlement intérieur et la plaquette d'informations concernant le centre de loisirs sont consultables sur le portail famille.

Autorisation de communiquer des informations relatives au fonctionnement de l'ALSH par mail ou SMS :  Oui  Non

En vue de la dématérialisation envoi systématique des factures par mail si refus merci de cocher la case  Non

**L'inscription vaut acceptation du règlement de l'ALSH.**

Fait le :

Signature du responsable légal :